

Sceaux info mairie

Hôtel de ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00

sceaux.fr

Cimetière

Comment obtenir une concession au cimetière de Sceaux ?

Au moment du décès, la famille adresse un courrier à l'attention de monsieur le maire pour solliciter l'obtention d'une concession. Une réponse est donnée sous 24 heures.

Il n'est pas possible de procéder à une réservation d'emplacement de son vivant.

Quelle est la durée d'une concession ?

Les emplacements sont concédés pour une durée de 30 ans renouvelable.

Quel est le tarif d'achat d'une concession en 2023 ?

(Attention : ces prix sont révisés annuellement au 1^{er} janvier).

L'achat d'une concession est de 979 euros.

Le renouvellement d'une concession échue pour la première fois est de 2 242 euros.

Le renouvellement d'une concession ayant déjà fait l'objet d'un renouvellement est de 4 115 euros.

L'achat d'un colombarium est de 2 082 euros.

Le prix ne prend en compte que l'achat ou le renouvellement de la concession.

L'usager devra s'adresser à une entreprise de pompes funèbres pour toutes autres démarches.